



Mairie d'AUBY
Réalisation du Mensuel et
de divers documents de communication
Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel
carte de vœux et autres publications
Avenant 1
Décision n° 2025/184/MP

Publié le 18 décembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2194-1 relatif aux modifications des marchés en d'exécution ;

Vu l'accord-cadre n°2025-02A ayant pour objet la Réalisation du Mensuel et de divers documents de communication - Lot 1 - Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel - carte de vœux et autres publications a été notifié le 20 janvier 2025 à la société L'ARTESIENNE ;

Vu la nécessité d'ajouter des prestations non prévues initialement au bordereau des prix unitaires ;

Vu la clause de réexamen prévue à l'article 4.4 du CCAP permettant la modification ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet d'ajouter à l'accord-cadre des nouveaux prix au bordereau des prix unitaires.

Considérant que ces modifications n'ont aucune incidence financière, le montant maximum demeure inchangé ;

Considérant que ces modifications constituent une modification non substantielle, ne remettant pas en cause l'économie général du contrat ni son objet, ni les conditions initiales de mise en concurrence ;

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la conclusion de l'avenant n° 1

Mairie d'AUBY

Réalisation du Mensuel et
de divers documents de communication

Lot 1 - Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel
carte de vœux et autres publications

Avenant 1

Décision n° 2025/184/MP

Le Maire,

Décide,

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 relatif au marché de Réalisation du Mensuel et de divers documents de communication - Lot 1 - Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel - carte de vœux et autres publications.

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 3 décembre 2025

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 5 décembre 2025